



AVIS D'ENQUETE

COMMUNE DE MEX

Projet de décision de classement

protégeant

le château d'en bas, ECA 8, la maison du four, ECA 6, la dépendance rurale, ECA 4 et 5, la fontaine et les abords, soit les parcelles 1 et 660, sis à Mex

Conformément aux articles 7 et 27 de la loi du 30 novembre 2021 sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine soumet à l'enquête publique le projet de décision de classement protégeant et conservant le château d'en bas, ECA 8, la maison du four, ECA 6, la dépendance rurale, ECA 4 et 5, la fontaine et les abords, soit les parcelles 1 et 660.

Les pièces relatives à cette décision de classement sont déposées au Greffe municipal de la commune de Mex du 18 juillet 2026 au 17 août 2026, inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par écrit au Greffe municipal de la commune de Mex dans le délai indiqué.

La Cheffe du département

Isabelle Moret
Conseillère d'Etat